

Nexem et la CNSA signent un partenariat pour accompagner la transformation des Services Autonomie à Domicile

Paris, le 28 janvier 2026 - Nexem et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) ont signé ce 27 janvier une convention de partenariat pour 2026, soutenant la transformation et la professionnalisation des Services Autonomie Domicile (SAD) adhérents de Nexem. Ce projet cofinancé par la CNSA s'inscrit dans la démarche stratégique globale de Nexem d'accompagnement à la transformation de l'offre sociale et médico-sociale, en favorisant une logique domiciliaire renforcée. Il cible trois axes prioritaires : amélioration de la qualité du service rendu, professionnalisation des acteurs, prévention des risques professionnels et amélioration de la QVCT.

11 000
établissements
et services

365 000
salariés



Stéphane Racz, directeur général de Nexem et Maëlig Le Bayon, directeur général de la CNSA, ce mardi 27 janvier 2026.

La démarche stratégique de Nexem : une logique domiciliaire intégrée

Nexem, fédération employeur à but non lucratif représentant plus de 11 200 établissements et services employant 365 000 salariés, place l'accompagnement des transformations du secteur et les enjeux d'attractivité au cœur de sa stratégie nationale. Cette expertise transversale constitue une plus-value clé : Nexem accompagne les structures dans une logique domiciliaire intégrée, en favorisant une collaboration étroite entre les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) et les services du domicile. Ce lien renforcé vise à garantir la fluidité des parcours des personnes accompagnées – en situation de handicap, âgées ou aidants, etc. – via un maillage territorial complet impliquant HAD, IDEL, équipes mobiles et autres acteurs locaux.

Collaboration ESSMS-domicile approfondie

La convention met l'accent sur la transversalité entre acteurs du domicile et gestionnaires d'ESSMS, conviction partagée par Nexem pour relever les défis démographiques et sociétaux. Des actions concrètes incluent la cartographie des acteurs territoriaux, le soutien à la coordination aide et soin contribuant à un accompagnement global des personnes, et la co-construction de projets de service fluidifiant les interventions. Cette approche permet de décroïsonner les pratiques, de promouvoir une culture domiciliaire commune et d'optimiser les parcours, en s'appuyant sur l'expérience unique de Nexem dans les secteurs de l'autonomie et du handicap.

Objectifs et actions clés

3 axes ont été déterminés par la CNSA :

- **Axe 1. Soutien à l'amélioration de la qualité du service rendu aux personnes accompagnées**
- **Axe 2. Soutien à la mise en œuvre de formations professionnalisantes**
- **Axe 3. Soutien à l'amélioration de la QVCT et à l'attractivité des métiers**

Le programme mobilise plus de 430 jours d'intervention et vise une quarantaine de services pour une expérimentation sur 2026.

Modalités de mise en œuvre

Suite à la signature, le projet se déroulera en 4 phases :

- **Phase 1 (janvier-février)** : Lancement et mobilisation : sélection des structures sur la base d'un appel à candidature au sein du réseau Nexem, séminaire de lancement, conventionnement, mise en place de la gouvernance.
- **Phase 2 (février- avril)** : Diagnostics partagés : diagnostics organisationnels, RH, qualité, SQVCT et territoriaux, élaboration de feuilles de route individualisées pour les 10 structures pilotes.
- **Phase 3 (mars- novembre)** : Accompagnements et mise en œuvre : déploiement des accompagnements individuels et collectifs, revues d'étape régulières.
- **Phase 4 (Septembre - décembre)** : Capitalisation et diffusion : production de livrables mutualisables (guides, retours d'expérience) et restitution aux partenaires.

L'offre de service s'articulera autour d'une combinaison d'accompagnements regroupant :

- **Accompagnements individuels** : jusqu'à 10 jours par service, pour un appui sur mesure (stratégie, organisation, RH, qualité, SQVCT, modèle économique).
- **Accompagnements collectifs** : Ateliers, webinaires et groupes d'échanges de pratiques inter-structures.
- **Création d'outils** : Guides, fiches pratiques, trames de diagnostic et de plans d'action, supports de communication, modèles de tableaux de bord.
- **Actions de formation** : Modules courts à destination de l'ensemble des intervenants : directions, encadrants, référents, intervenants à domicile (conduite du changement, construction d'une culture et des pratiques communes en SAD mixte, renforcement des coopérations territoriales, pilotage, GEPP, qualité, SQVCT).

Ce partenariat illustre l'engagement de Nexem pour une offre domiciliaire inclusive et innovante.

Contact presse Nexem :

Claire Picou / 06 08 08 51 75 / c.picou@nexem.fr

11 000
établissements
et services

365 000
salariés

Nexem est la principale organisation professionnelle des employeurs associatifs du secteur social, médico-social et sanitaire. Elle représente plus de **11 000 établissements et services** employant **365 000**



professionnels dans cinq champs d'activité : **le handicap, la protection de l'enfance, l'autonomie des personnes âgées, la protection juridique des majeurs et la lutte contre les exclusions.**

Nexem entend faire évoluer la fonction employeur pour mieux répondre aux attentes des personnes accueillies et accompagnées dans les établissements et services. Son ambition : **promouvoir le modèle associatif** comme une réponse efficiente à l'accompagnement des plus fragiles, **au service d'une société inclusive.**

Retrouvez toutes nos informations sur nexem.fr

Suivez-nous sur : [LinkedIn](#) ; [Bluesky](#) ; [Instagram](#)

11 000
établissements
et services

365 000
salariés